

CHARTRE DU JOUEUR DU PING PONG CLUB DE PEROLS AU GYMNASSE DE LA TOUR

- ⇒ Respect des horaires d'ouverture des séances d'entraînements (18H le mardi et le vendredi, 17H30 le Mercredi, 17H le Jeudi, 14H le Samedi)
- ⇒ Respect des horaires de fermeture des séances d'entraînements (22H30 en semaine, 18H le Samedi)
- ⇒ Arrêt de l'entraînement à 22H pour effectuer le rangement du matériel (séparations, tables...)
- ⇒ Le verre de l'amitié a lieu une fois le matériel rangé. Chaque joueur peut contribuer à celui-ci en apportant boissons ou grignotes
- ⇒ La convivialité du dimanche est prise en charge par le club
- ⇒ Présence des joueurs/joueuses obligatoire à 08H30 lors des matchs à domicile le dimanche matin (mise en place aire de jeux, nettoyage des tables...)
- ⇒ Respect du début des matchs à domicile à 09H le dimanche matin
- ⇒ Tenue vestimentaire du club et les chaussures de sport obligatoires pour les entraînements et la compétition
- ⇒ Respect du choix du capitaine sur la composition de son équipe
- ⇒ Installations et rangements des tables uniquement par les adultes
- ⇒ Installations et rangements des séparations par l'ensemble des licenciés
- ⇒ Respect du matériel du club (tables, séparations, tables de marque, marqueurs, balles)
- ⇒ Remise de 2 balles à chaque licencié au début de la saison (consommation excessive de balles)
- ⇒ Respect de la propreté du local après chaque entraînement et chaque compétition

FAIT A PEROLS LE :

SIGNATURE PRESIDENT

SIGNATURE LICENCIE(E)